

JANVIER 2023

Quantilly

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES**



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Mairie de Quantilly • 7 place de l'Église • 18110 Quantilly

☎ 02 48 50 62 09 • ✉ mairie.quantilly@wanadoo.fr

BERRY FIBRE OPTIQUE
Berry numérique
LA FIBRE OPTIQUE 8

ZAC DE BOIS BLANC 12

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE 14-15



LE MOT DU MAIRE

Par ces quelques lignes je pourrais évoquer nos tracas du quotidien, le problème des retraites, l'énergie, l'inflation, la guerre en Ukraine etc...
Aussi je voudrais plutôt **rester positive**, et vous parler de ce qui va, de ce qui avance, qui se voit plus ou moins, de l'ensemble du travail effectué pour notre collectivité, notre territoire, Quantilly !

La crise COVID touche à sa fin, et nous pouvons revivre comme à l'avant COVID.
Nous avons pu nous réunir pour le 14 juillet, la brocante, le repas des aînés, l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie des vœux.
2022 nous a permis de **terminer, après 7 années** de travaux préparatoires, la très importante **restauration de l'église** et d'organiser un premier concert après l'ouverture au public et l'inauguration. Nous espérons pouvoir continuer.

2022 fait aussi l'année de la **construction et ouverture d'un véritable accueil périscolaire** pour les jeunes enfants fréquentant notre école : un outil de proximité lumineux et fonctionnel et très bien intégré dans l'environnement, et ce, sans avoir recours à l'emprunt.

2022 a permis la **création d'un site internet** pour Quantilly, bien sûr il reste modeste pour l'instant, et au fil du temps il sera alimenté par l'actualité et enrichi par une page historique.

2022, année de crise énergétique, nous avons fait installer des **horloges astronomiques** et **modifier les horaires d'éclairage** dans le bourg et les hameaux, réduisant sur ce poste « éclairage » la facture de 30% environ.

2022, c'est également l'année des **premières ventes et première construction sur la ZAC de Bois Blanc**, sur Quantilly ! et ce n'est qu'un début...

Et pour 2023, nous espérons la **réouverture du bar**, sous une nouvelle formule avant l'été prochain.

2023 sera l'année de **l'approbation du PLU**, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, permettant de réaliser des projets d'urbanisme impossible avec notre PLU à ce jour.

2023 sera l'année d'importants **travaux sur nos routes communales**, notamment le curage de fossés, et arasements des accotements. Les routes des Rousseaux et des Marchands devraient être rénovées.

2023 sera l'année du **remplacement du matériel pour la voirie** balayeuse et tondeuse, matériels très sollicités et déjà anciens.

2023 sera aussi l'année de la fin des études et du lancement du chantier pour la **gestion des eaux pluviales au hameau des Buzançais**.

En 2023 sera organisé le **comice agricole et rural les 26 et 27 août à Saint-Martin**. Je fais appel aux jeunes, aux bénévoles pour l'organisation de l'élection de la reine de Quantilly, puis pour la réalisation d'un char ou d'une activité festive et musicale... Le thème « En avant la musique ! » de quoi faire la fête ? Non ?

Le Conseil Municipal et moi-même, nous souhaitons, à chacune et chacun d'entre vous, une belle et heureuse année 2023. **Bonne Année à Quantilly !**

Béatrice Damade
Maire de Quantilly

Conseillère Départementale du canton de Saint-Martin-d'Auxigny,
1ère Vice-Présidente de la CCTHB en charge des Finances et du Développement économique

L'INAUGURATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 16-17

NOTRE ÉCOLE 18-19

LE MOT DU MAIRE 3

SERVICES PUBLICS, INFORMATIONS PRATIQUES & TARIFS COMMUNAUX 4

CITOYENS DE QUANTILLY 5

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES 6

ENVIRONNEMENT 7

TRAVAUX DU SIVY PUYDELAIRE 9

FINANCES COMMUNALES 10-11

NOS MOMENTS FORTS 13

TRAVAUX 2023 20

L'ÉLAGAGE 21

AGIR POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT 22

COMMUNICATION 23

Comice 2023

Cette année sera à nouveau l'occasion de se retrouver pour le Comice Agricole et rural du canton le **26 et 27 août** prochain à **Saint-Martin-d'Auxigny**. Cependant, comme toute manifestation elle se doit d'être préparée et organisée.

Un comité d'organisation intercommunal a été créé. Notre commune souhaite participer, cependant malgré l'organisation de 2 réunions préalables à Quantilly fin 2022, les bénévoles se font rares. Sans bénévoles et sans candidates à l'élection de la reine de Quantilly, il n'y aura pas de bal d'élection au printemps, et ensuite, toujours sans bénévoles, **Quantilly ne pourra pas réaliser de char pour le défilé du 27 Août**.

La mairie a prévu un budget mais ce n'est pas suffisant, **il faut avant tout des bénévoles !** Le thème est pourtant festif : **« En avant la Musique »**

Il est encore temps de vous manifester en mairie pour participer à cette coutume et au plaisir de faire ensemble, de se retrouver entre voisins, entre Quantillaises et Quantillais !

Nous comptons sur vous.

Directrice de la publication : Béatrice Damade
Ont participé à la rédaction des articles et photographies : Béatrice Guillemaud, Solange et Gilles Letourmy, Annabel Monteiro, Jean-Marc Briolant, Valérie Thépin, Christelle Roblet, Vincent Teysse, Emmanuel Lagrange, Sophie Langlais, Emmanuelle Derrien
Tirage : 300 exemplaires
Conception, réalisation et impression : studiotterracotta.fr

SERVICES PUBLICS & INFOS PRATIQUES

Mairie de Quantilly

Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

🚨 **NOUVEAU** 📞 02 48 50 62 09

✉️ mairie.quantilly@wanadoo.fr

Permanence du maire

Le samedi matin et sur rendez-vous la semaine.

École – Accueil périscolaire

📞 02 48 64 10 71

Communauté de Communes Terres du Haut Berry

📞 02 48 64 75 75 ✉️ contact@terresduhautberry.fr

🌐 terresduhautberry.fr

Espace France Services

Espace Simone VEIL

3 route de Mery-ès-bois, Saint-Martin-d'Auxigny

📞 02 48 55 00 60

✉️ franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

Conseil Départemental du Cher

Hôtel du Département

Place Marcel Plaisant, CS n° 30 322 - 18 023 Bourges cedex

📞 02 48 27 80 00

🌐 departement18.fr

Culte Catholique

Presbytère de Saint-Martin-d'Auxigny

📞 09 64 06 48 73

✉️ paroissesaintmartinmenetou@orange.fr

Gendarmerie

Saint-Martin-d'Auxigny 📞 02 48 66 69 00

Guichet public La Poste

24 Place de la mairie, Saint-Martin-d'Auxigny

Ouvert du lundi au samedi de 9h45 à 12h15

📞 02 48 66 58 41

Centre de Tri la Poste

ZA des Petits Clais, Saint-Martin-d'Auxigny

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45, le samedi de 9h00 à 12h00.

📞 02 46 08 40 01

Service de Gestion Comptable du Trésor Public

Route de Villequiers, 18800 Baugy

📞 02 48 26 16 22 ✉️ sgc.baugy@dgfip.finances.gouv.fr

Travailleur social polyvalent

Maison Départementale d'Action Sociale Ouest,

Antenne de Mehun-sur-Yèvre

14 rue Agnès Sorel à Mehun-sur-Yèvre

📞 02 18 15 73 00 - Mme DOUCET Corinne

TARIFS COMMUNAUX

Accueil périscolaire

Tarif dégressif

Matin dès 7h15 et jusqu'à 18h45 le soir

ARRIVÉE		DÉPART		
Entre 7h15 et 8h00	Après 8h00	Avant 17h30	Entre 17h30 et 18h30	Entre 18h30 et 18h45
1.10€	0.50€	1.10€	2.00€	2.30€

Une pénalité de 1,20€ sera pratiquée pour tout dépassement au-delà de 18h45.

Restauration scolaire

Report uniquement du coût de la Société API Restauration soit **4,25€ le repas** (tickets à acheter au préalable en mairie).

Salle des associations

La salle des associations peut être louée à nouveau aux habitants de Quantilly uniquement, au tarif de **50€ la journée**, la caution demandée est de 200€.

Centre socioculturel

Forfait de location de la vaisselle : 25€

Électricité et gaz facturés en fonction de la consommation

	HABITANT COMMUNE	NON HABITANT COMMUNE
½ JOUR	100€	150€
1 JOUR	140€	350€
2 JOURS	200€	450€
3 JOURS	250€	600€

Cimetière

- Jardin du souvenir
Dépôt des cendres : Gratuit (possibilité d'inscription sur la stèle à charge de la famille)
- Concession trentenaire : 400€ la concession de 1.40m de large
- Columbarium ou cave urne : location d'une case

	HABITANT COMMUNE	NON HABITANT COMMUNE
15 ANS	600€	1 000€
30 ANS	900€	1 500€

CITOYENS DE QUANTILLY



Naissances - Bienvenue

- 15 décembre 2021 - **Eloïse CASTEL**, 20 Route d'Achères
- 16 mars 2022 - **Kameron BARUSSEAU**, 19 Les Bonsgages
- 17 mai 2022 - **Jules CHAPUT BOISFARD**, 16 Les Bonsgages
- 7 août 2022 - **Mathis LEFORT**, 2 La Salette
- 28 décembre 2022 - **Aahon LENOBLE**, 18 les Crots de vaux



PACS - Félicitations

- 14 mars 2022 - **Guillaume BACHIMONT et Tiphonie PEYRICHOU**, 5 Les Buzançais
- 28 avril 2022 - **Joël GAUTHIER et Nadège VALTAT**, 18 Les Bonsgages
- 03 septembre 2022 - **David BOUCHARD et Khadija ABDESSLAM**, 11 Route d'Achères
- 22 octobre 2022 - **Simon THIBLOT et Laura JOUANNEAU**, 6 Route d'Achères



Mariage - Tous nos vœux de bonheur

- 28 mai 2022 - **Ludovic COCY et Malaythong PHONGSAVANH**, 14 Les Bonsgages



Décès - Nous renouvelons notre peine

- 11 décembre 2021 - **Jean-Marie BAUSSANT**, 10 Les Foyards
- 04 janvier 2022 - **Jacques BAILLY**, 10 Route de Saint-Palais
- 18 janvier 2022 - **Marcelino DOS SANTOS PAIS**, 14 Les Rousseaux
- 29 mars 2022 - **Patricia PERRICHON**, 2 Route d'Achères
- 14 avril 2022 - **Annie ROL GILBERT**, 11 Les Crots de Vaux
- 03 juillet 2022 - **Raoul PLONTZ**, 4 Les Noyers
- 22 juillet 2022 - **Daniel NOC**, 16 Route de Menetou Salon



Les nouveaux habitants - Bienvenue à Quantilly

- Yannick et Claire TURPIN et leur fils**, Les Grandes Panettes
- Guillaume LENOBLE et Mélissa EUGENE et leur fille**, 18 Les Crots de Vaux
- Pascal et Johanne BOUSQUIEL et leurs fils**, 2 Les Marchands
- Olivier CASTEL et Johanna TALBOT et leurs enfants**, 20 Route d'Achères
- Julien Bonneau et Laure Fromenteau**, 20 Route de Menetou Salon
- Benjamin et Margaux CORDEL et leurs enfants**, 12 Champgrand
- Gary et Joanne BROWN**, 22 Route de Saint-Palais
- Alison ASSATI et sa fille**, 35 Les Marchands
- Pascale LEVASSEUR**, 10 La Ronde
- Vincent LEMOUEL et Marine SEGRET**, 16 Route de Menetou Salon



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



SUR INTERNET

Pièces d'identité

1 Pré-demande des cartes d'identité et passeports : service-public.fr > Fiches pratiques par thème > Papiers - Citoyenneté - Élections > Carte d'identité ou passeport.ants.gouv.fr > Carte national d'identité

2 Les demandes de carte d'identité et de passeport sont à déposer dans l'une des mairies habilitées : Aubigny-sur-Nère, Bourges (annexe du Val d'Auron), Châteauneuf-sur-Cher, Culan, Dun-sur-Auron, la Guerche-sur-l'Aubois, Léré, Lignières, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Amand-Montrond, Saint-Doulchard, Sancergues et Vierzon.

Prendre rendez-vous au préalable

Permis de conduire

permisdeconduire.ants.gouv.fr

Cartes grises

immatriculation.ants.gouv.fr

Inscriptions sur les listes électorales

inscriptionelectorale.service-public.fr

Urbanisme

Dossier dématérialisé à remplir sur ecologie.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme et à transmettre à mairie.quantilly@wanadoo.fr



EN MAIRIE

Recensement citoyen

Mariage

PACS

Reconnaissance anticipée d'enfant

Liste électorale

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS



Ramassage des deux bacs le mercredi des semaines impaires

BAC NOIR PUCÉ



Ordures ménagères

BAC JAUNE



Emballages recyclables papiers, emballages et briques en carton, emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, tous les autres emballages en plastique

OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

Vous avez accès aux **3 déchèteries** communautaires sur présentation de votre carte d'accès. Vous avez un nombre de **18 passages inclus** dans votre forfait, au-delà, ils vous seront facturés.

Saint-Martin-d'Auxigny

Route de Méry-ès-Bois
☎ 02 48 64 55 02

Henrichemont

La Gare, route d'Achères
☎ 02 48 26 78 32

Rians

Chemin du Poiret
☎ 02 48 64 43 35



HORAIRES ÉTÉ/HIVER

Fermeture de toutes les déchèteries à **17h30** du dernier dimanche d'Octobre au dernier dimanche de Mars.

	SAINT-MARTIN D'AUXIGNY	HENRICHEMONT	RIANS
LUN	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	9h00 - 12h00
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00
MAR	9h00 - 12h00	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00
MER	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	<i>Fermée</i>
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00
JEU	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00
VEN	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00
SAM	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00	14H00 - 18H00

OBJETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



MÉTAUX



PLASTIQUES



BOIS



CARTONS



VERRES



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES

Uniquement à Saint-Martin



DEEE



JOURNAUX / REVUES



TOUT-VENANT INCINÉRABLE



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES



RADIOGRAPHIES



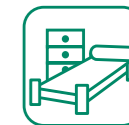
DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)



PILES ET ACCUMULATEURS



RÉUTILISATION RÉEMPLOI



MOBILIER

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE FIBRE OPTIQUE



EN 2022, LA FIBRE OPTIQUE EST ARRIVÉE À QUANTILLY

Les syndicats mixtes **Berry Numérique** (Cher) et **RIP36** (Indre) pilotent, en lien étroit avec les Départements, la mise en place d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme du Berry.

A travers deux procédures de Délégation de Service Public (DSP), Berry Numérique et RIP36 ont choisi **Berry Fibre Optique**, société dédiée au projet, comme partenaire.

Le projet consiste à :

- **Déployer** environ 240 000 prises en fibre optique sur l'ensemble du Cher et de l'Indre (à l'exception des agglomérations de Bourges et Châteauroux ainsi que de la ville de Vierzon) d'ici 2025 : 90 000 prises par Berry Fibre Optique et 150 000 prises par Berry Numérique et RIP36 ;
- **Exploiter et maintenir** l'ensemble du réseau sur les 30 prochaines années ;
- **Commercialiser** le réseau auprès des fournisseurs d'accès internet (ou opérateurs), sans discrimination.



Le financement de ce projet est assuré par l'ensemble des acteurs publics : Europe, Etat, Région Centre-Val-de Loire, Départements du Cher et de l'Indre et communautés de communes. Berry Fibre Optique apporte également un financement important.

Les principales missions de Berry Fibre Optique sont ainsi les suivantes :

- **Soutenir et développer** le territoire du Berry ;
- Faire du Berry un **territoire connecté** ;
- **Accompagner les entreprises** vers le Très Haut Débit ;
- Permettre à tous les foyers du Berry d'**accéder au Très Haut Débit**, hors zone d'initiative privée.

Une couverture totale de notre territoire est prévue au plus tard en 2025.



COMMENT S'ABONNER À LA FIBRE OPTIQUE LORSQUE LES SERVICES SONT OUVERTS ?

Pour bénéficier des offres de services très haut débit en fibre optique, la marche à suivre est la suivante :

- 1 Vérifier votre éligibilité en vous connectant sur **berryfibreoptique.fr** et sélectionner la pastille verte sur votre logement (l'absence de pastille signifie que vous n'êtes pas éligible) ou encore appeler le **0 810 57 41 18**.
- 2 Prendre contact avec **un des fournisseurs d'accès à Internet (FAI)** dans la liste ci-dessous
- 3 Choisir **une offre d'abonnement** correspondant à vos besoins
- 4 Votre fournisseur d'accès Internet prendra ensuite rendez-vous avec vous pour **raccorder votre domicile au réseau très haut débit**.

FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI) PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU



LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SIVY À PUYDELAIRE



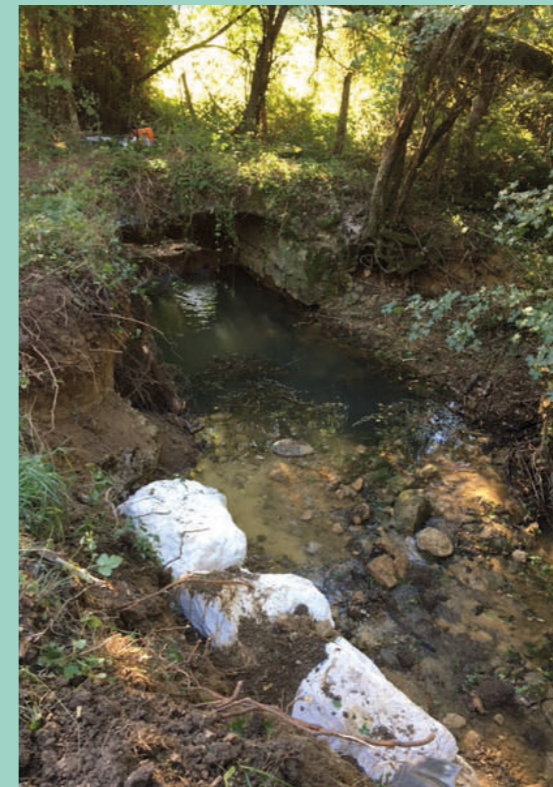
Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre exerce différentes missions pour la **gestion de l'Yèvre et de ses affluents**. Celles-ci touchent à l'ensemble de « l'hydrosystème » pour atteindre le bon état des milieux et permettre un usage cohérent et sain de la ressource.

Les techniciens interviennent dans la **mise en œuvre de travaux de restauration du lit et des berges des cours d'eau**. Ils ont également un rôle de surveillance, de conseil, d'appui technique et administratif auprès des communes et des riverains. Par les compétences multiples de ces agents, le SIVY réunit la connaissance technique, scientifique et historique sur les milieux aquatiques du territoire pour les mettre à disposition de tous.

LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES BERGES SUR LA RIVIÈRE LE MOULON À PUYDELAIRE

Avec les fortes crues rencontrées ces dernières années, les berges du Moulon avaient commencé très sérieusement à grignoter l'accotement de la route communale de Sabot à Puydelaire. Le SIVY ayant la compétence des milieux aquatiques et la gestion des cours d'eau est intervenu.

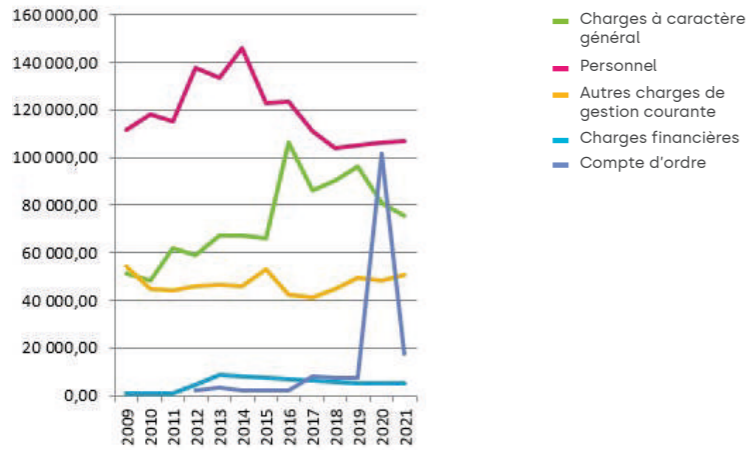
Tout d'abord une analyse des travaux à effectuer a été estimée, puis budgétée et enfin les travaux ont pu être réalisés en début 2022. Une recharge granulométrique a été apportée dans le cours d'eau pour le stabiliser et atténuer l'érosion en sous berge. Les plantations de ligneux d'essences locales sur une parcelle communale a été terminée en novembre dernier. Cette belle opération a été entièrement financée par le SIVY.



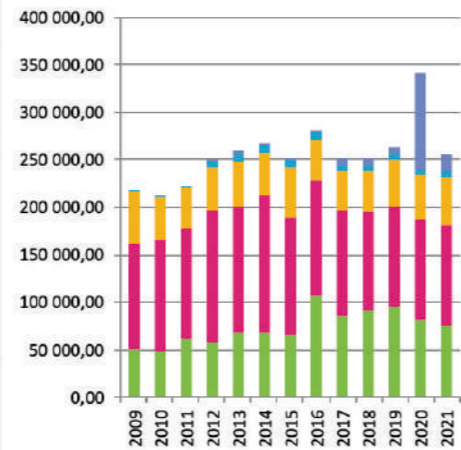
Plus d'infos sur www.vallee-yevre.com

FINANCES COMMUNALES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Structures et évolutions du compte administratif 2021



Dépenses par chapitre et par année - 2009/2021



Dépenses cumulées par année

Charges à caractère général : Charges qu'il faut contenir chaque année puisqu'elles regroupent les charges d'énergie, de consommables, d'assurances, de prestations informatiques. En légère baisse en 2021, suite de l'effet COVID et un coût moindre de la maintenance des bâtiments et matériels de voiries.

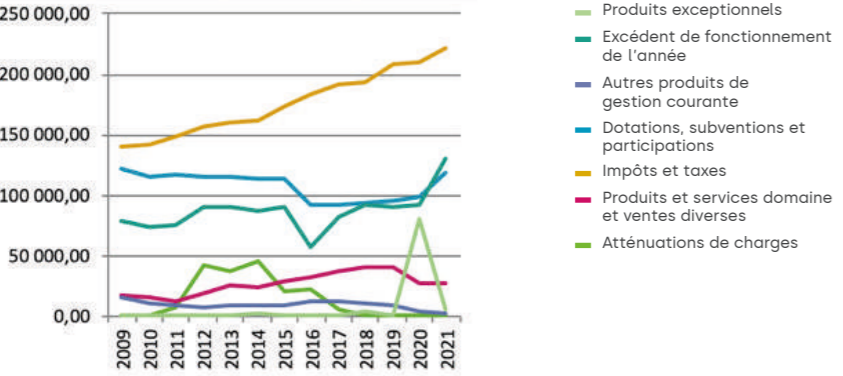
Charges de Personnel : Ce chapitre est stabilisé en 2021. L'ensemble des postes ont été optimisés et les plages horaires des services d'accueil périscolaire augmentées. Il ne sera plus possible de réduire ce chapitre avec les services actuels.

Charges de gestion courante : En légère hausse en 2021, elles représentent la participation aux charges de PLUI, ADS, auprès de la communauté de communes, le SDIS, (Participation aux services incendie et secours pour 13 207€ en 2021.), et les indemnités du maire et des adjoints.

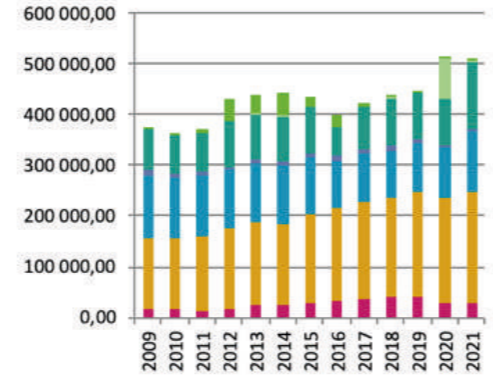
Charges Financières : Les charges financières continuent de baisser. Au 31/12/2022, il reste 183 681€ de capital à rembourser, repartis sur 2 emprunts dont le 1er s'éteindra en 2027 et le second au taux fixe de 0.53% en 2035. Sachant qu'en 2021 notre excédent de fonctionnement est de 130 535€, il nous faudrait moins de 2 exercices pour rembourser notre dette.

Compte d'ordre : Suite à la vente de l'ancienne voiture, il y a reprise sur l'actif (différence entre la valeur d'achat et celle de revente du bien), tout comme pour le changement de tracteur en 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Recettes par chapitre et par année - 2009/2021



Recettes cumulées par année

Atténuations de charges : elles correspondent principalement à des remboursements de charges de personnel par les assurances (maladies principalement).

Produits et services domaine et ventes diverses : cette rubrique comptabilise les ventes de tickets de cantine,

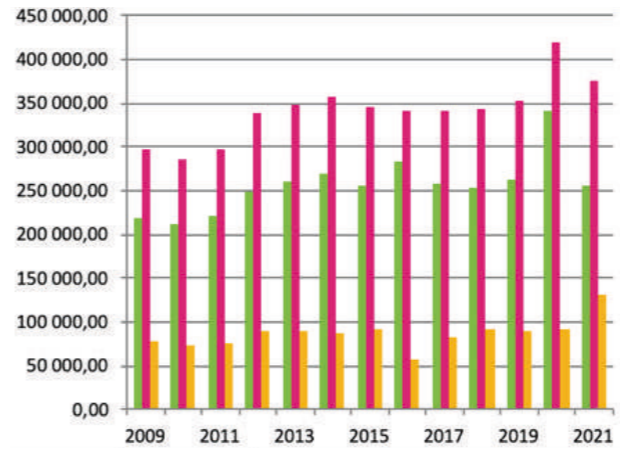
la facturation de l'accueil périscolaire, les concessions au cimetière. La baisse en 2020 et 2021 correspond principalement à l'incidence du COVID sur la fréquentation de l'école et de l'accueil périscolaire.

Impôts et taxes : l'évolution de ce chapitre est due principalement au nombre croissant de constructions et rénovations de l'habitat ainsi qu'à la revalorisation des valeurs locatives (base de l'impôt). Cependant les taux d'impôts communaux n'ont pas été augmentés sur la période 2008 / 2022.

Dotations, subventions et participations : Il aura fallu attendre cet exercice de 2021 pour retrouver enfin le même montant de l'ensemble des dotations de fonctionnement reçues en 2009 (119 165€) en 2009 et 119 218€ en 2021.

Autres produits de gestion courante : Ce chapitre enregistre les revenus du logement locatif ainsi que les produits de location du centre socioculturel. Depuis 2009 nous sommes en chute permanente en passant de 14 000€ en 2009 à 2 722€ en 2021 (suppression des 2 logements des écoles, puis la non location du centre socioculturel pour raison de COVID depuis 2 ans et l'utilisation de ce dernier par l'accueil périscolaire le temps des travaux).

Excédent de fonctionnement de l'année 2021 : En nette hausse, c'est le meilleur résultat enregistré pour Quantilly. Il atteint 130 535,35€. Il permet de mieux appréhender et financer les investissements. Au résultat de fonctionnement cumulé de 278 821,65€, 98 323,05€ seront versés à l'investissement pour couvrir les dépenses de 2021.



Bilan de fonctionnement 2009/2021

— Dépenses
— Recettes
— Excédent de fonctionnement

En 2021 les dépenses réelles d'investissement ont été principalement les suivantes :

DÉPENSES		RECETTES	
Achat voiture	12 000	Subventions Accueil	25 000
Travaux chemin vers City Stade	39 000	Église phase 1	83 000
Accueil périscolaire dont terrains	136 000	Église phase 2	69 000
Église Phase 2	95 000	Voirie 2020	29 000
Matériel école	6 000	Matériel école	2 000
Cimetière (mur, jardin, caves urnes)	23 000	Remboursement FCTVA	23 000
Matériels divers	2 000	Taxe d'aménagement	10 000
Remboursement emprunts	24 000	Amortissement	7 000

INVESTISSEMENTS

Les dépenses et recettes d'investissement varient considérablement d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement, la réalisation de nos projets.

Les 2 gros projets (accueil périscolaire et église) verront la fin des règlements en 2022, et même 2023 pour la réception des reliquats de subvention. Quant à la TVA, elle sera remboursée en 2024 seulement pour la partie réglée en 2022.

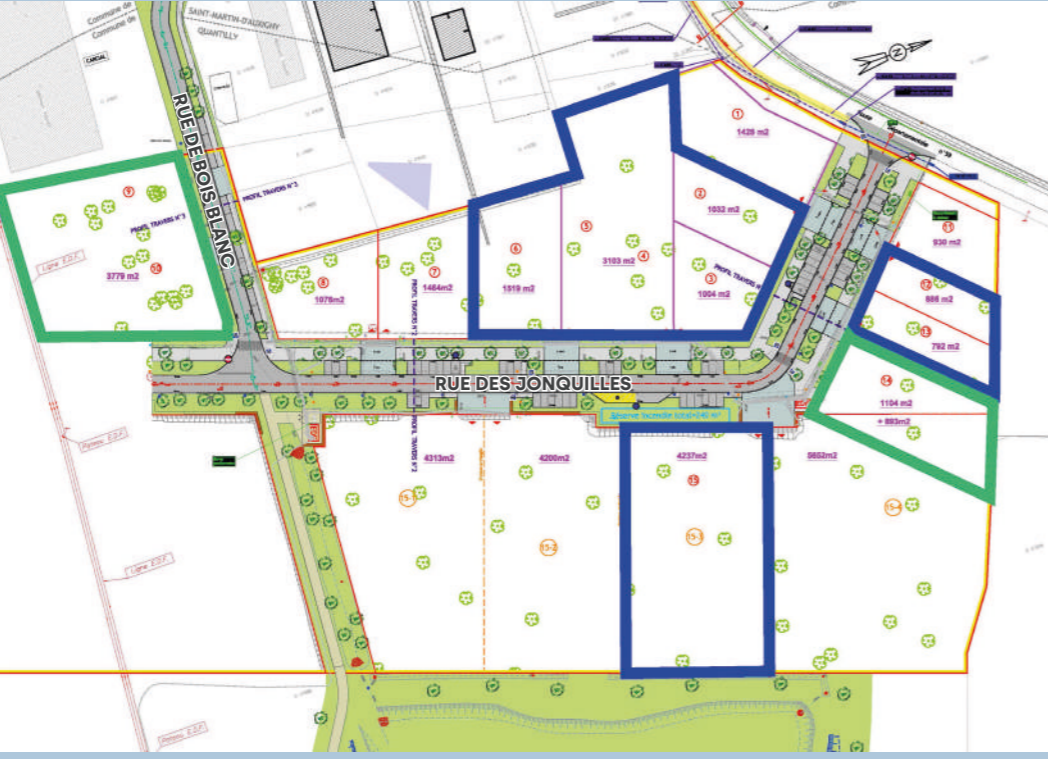
ZAC DE BOIS BLANC

Inaugurée en 2021, la première phase de la Zone d'activités de Bois Blanc est composée de 16 parcelles allant de 700 à 5 000M².

Fin 2022, 5 parcelles ont été vendues ou sont sous compromis de vente, 2 parcelles en cours de préparation des actes notariés et des études de projets sont en cours de réflexion pour 2 autres également.

Citons pour les dossiers déjà actés :

- **Les menuiseries d'Auxigny** : la construction d'un bâtiment de 660 m² est en cours.
- **Les plomberies du Haut Berry** : le permis de construire est en cours d'instruction.
- **MDI Sécurité** : le permis de construire est en cours d'élaboration.



Projet du bâtiment de l'entreprise Les menuiseries d'Auxigny



Le prix du m² des terrains varie **entre 7 et 15€** en fonction de la localisation et de la superficie.

RUE DES JONQUILLES

La voirie nouvellement créée allant de la RD 59 au fond de la ZAC a été nommée **Rue des Jonquilles**. Celle existante serpentant entre les entreprises existantes et allant rejoindre la nouvelle « Rue des Jonquilles » s'appelle « **Rue de Bois Blanc** ».



POUR TOUT CONTACT POUR LES PARCELLES DISPONIBLES

Terres du Haut Berry - service développement économique
06 82 82 85 11 ou économie@terresduhautberry.fr

Nos moments forts



LE REPAS DES AÎNÉS

Après 2 ans d'absence en raison de la crise sanitaire, c'est donc avec beaucoup de plaisir que le conseil municipal a pu organiser et offrir un repas aux aînés de Quantilly ainsi qu'aux employés communaux le samedi 2 décembre.

Celui-ci était animé par un **spectacle portant sur les chansons des années 60 à 80** au cours duquel la **quarantaine de convives** a pu se distraire tout au long de l'après-midi dans une bonne ambiance. Les habitués ont profité de ce moment de convivialité tandis que les nouveaux seniors ont apprécié ce temps de rencontre lors de ce chaleureux repas animé.

Les aînés n'ayant pu se rendre à ce rendez-vous ont reçu un bon d'achat de 25€ avant les fêtes de Noël.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le conseil municipal a accueilli le **dimanche 3 décembre** les nouvelles familles venues s'installer sur notre commune depuis 2020 ainsi que les nouveaux bébés. C'est 29 familles qui depuis 2020 nous ont rejoint, soit 65 nouveaux habitants auxquels il faut ajouter 12 naissances. Cette hausse de la population montre l'attractivité de notre commune, notamment depuis **la période de confinement qui a déclenché un retour vers les territoires ruraux** tout en restant à proximité de centre semi urbain ou urbain. La fibre donne un accès plus facile au télétravail, ce qui permet maintenant à Quantilly d'être une commune où **les demandes en logement sont fréquentes**.

Lors de ce moment d'échange, les services municipaux (école, garderie, cantine,...) ainsi que les compétences de notre communauté de communes Terres du Haut Berry ont été présentées. C'est aussi l'occasion de **partager le traditionnel verre de l'amitié et de remettre un présent de bienvenue à chaque nouveaux résidents**.



BROCANTE

Le **4 septembre** a été organisée la brocante annuelle autour du centre socioculturel. Le ciel clément et l'emplacement ont fait que cette journée a été, comme chaque année, particulièrement appréciée.



Prochaine brocante : 3 septembre 2023



14 JUILLET

Le 14 juillet, les résidents de Quantilly se sont retrouvés au centre socioculturel pour un **repas champêtre** (sur inscription) **animé par un groupe de musique**. Une fin de journée agréable, ensoleillée et champêtre, intergénérationnelle, où petits et grands peuvent partager différents jeux d'adresse, d'habileté. La préparation de cette manifestation a été assurée par les élus.

2022 : LA FIN DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-GENOU

Il aura fallu 7 ans pour la restauration de notre église, 7 ans depuis ce matin d'octobre 2015, où une énorme tache marron avait recouvert le pied de l'autel ! où l'eau de pluie pénétrait par la toiture, où le plafond en plâtre sur lattis gorgé d'eau, pouvait s'effondrer...

Le jour même un arrêté a donc été pris pour fermer l'église au public.

Une grande galère commençait. Comment s'y prendre ? Qui consulter ? Et combien cela allait coûter ? Comment payer ?

Autant de questions qui tout d'abord restait sans réponse...

Puis après quelques consultations de couvreur et charpentier pour réparer le chœur, nous avons vite compris que ce n'était plus des pansements qu'il fallait faire, mais une grosse opération sanitaire.

Nous avons donc confié à **Christelle Auroy**, architecte spécialisée en patrimoine, une étude complète concernant l'état sanitaire de notre église avec un phasage des travaux à effectuer.

L'urgence : le chœur pour ouvrir l'église au plus vite.

Puis le clocher qui depuis sa construction avait toujours les mêmes ardoises, 120 ans ! Et enfin, la nef, sans oublier les vitraux, qui dans le chœur étaient déformés sous la pression de la maçonnerie, et qui risquaient de céder...

Le conseil décide donc en 2018 de lancer un appel d'offre pour les travaux de charpente, couverture, maçonnerie, serrurerie et vitraux du chœur, et en option, ceux du clocher.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

Grâce à l'aide de la Fondation Patrimoine, nous avons pu lancer une souscription auprès du public.

Et ce fut une immense surprise, que de constater que nos habitants, mais également de nombreuses personnes étaient attachés à notre patrimoine, à notre église, à notre commune et ainsi nous avons pu bénéficier d'un **apport de 33 239€ par 77 donateurs qui une fois bonifié par la Région Centre Val de Loire via la Fondation Patrimoine, se sont traduits par une aide de 71 244,66€.**

Notre projet devenait réalité, les travaux se sont très bien déroulés et l'église devait à nouveau ouvrir pour Pâques 2020. Une inauguration avait été imaginée car la seconde phase de travaux n'était pas vraiment pour tout de suite, il fallait attendre 2025 au mieux pour réunir les finances nécessaires.



Entre temps le COVID est arrivé, mais il n'a pas empêché les courageux bénévoles qui en sus du masque ont tous retroussé les manches pour nettoyer l'église de fond en comble !

Le sol a retrouvé ses couleurs d'origine, le chemin de croix s'est refait une beauté, les statues ont toutes été minutieusement dépoussiérées et les lustres brillent à nouveau de tout leur éclat.



L'Église était donc ouverte pour accueillir au cours de l'été 2020 deux mariages.

En parallèle, le COVID avait considérablement ralenti l'économie et l'État a donc souhaité booster l'économie en octroyant des aides financières : **Le Plan France RELANCE.**

Courant de l'été, nous avons donc présenté notre dossier puisqu'il était prêt sur le coin du bureau à attendre le financement !

Et très vite, début septembre nous avons eu la chance d'être retenu pour un financement à hauteur de 80%. Les planètes étaient alignées pour notre commune puisqu'en parallèle nous avons également la construction de l'accueil périscolaire.

Nous avons lancé un nouvel appel d'offres et les travaux ont recommencé en septembre 2021 et malgré quelques difficultés d'approvisionnement ils ont pu se terminer en avril dernier.

Il restait encore une grosse opération ménage à parfaire. À nouveau, les bénévoles ont encore donné de leur temps pour permettre de redonner à ce lieu, sa superbe.

En sus des offices et d'un baptême, nous avons eu le plaisir d'ouvrir l'église pour la journée du patrimoine, et d'accueillir un concert organisé par la Communauté de Commune Terres du Haut Berry.



Coté budget c'est 253 134 € HT qu'il a fallu pour financer cette 2ème tranche, pris en charge à 80% par l'État, la commune se devant de financer les 20% restant.

MERCI !

Nous tenons à remercier tous les participants à cette rénovation, **MERCI** :

- à tous les donateurs, souscripteurs, Fondation Patrimoine, Région Centre Val de Loire, Département, et État.
- à vous qui n'aviez pas forcément l'habitude d'entrer régulièrement dans une église, mais qui avaient tous envie de donner de votre temps pour notre patrimoine communal, pour que notre église reste bien au milieu du village ! et toujours dans la bonne humeur malgré les circonstances sanitaires peu propices...

MERCI à vous tous.

Ayons une pensée pour celles et ceux pour lesquels il n'a pas été possible de célébrer, lors de leur départ, un office à Quantilly pendant cette période.



Le conseil municipal, élu en 2020 a validé de suite ce projet, puis ... les opportunités se sont présentées les unes après les autres ...

Nous avons pu acheter une partie des deux terrains mitoyens donnant ainsi accès au centre socioculturel et permettant dans le futur une liaison douce entre école, accueil périscolaire et le centre socioculturel.

Puis le COVID, drôle de période qui nous a confirmé le besoin d'espace plus important, et également du maintien de la fréquentation de notre structure malgré l'arrivée du télétravail dans les foyers.

La « grosse artillerie » pour notre petite commune était lancée (et cela en parallèle des travaux de l'église...). Donc négociations, actes notariés, études de sols, géomètres, architectes devenaient notre quotidien.

Dès juin 2020, nous avons choisi **Véronique Brunet, architecte**, pour la réalisation de ce projet. C'est elle qui avait au préalable esquissé l'agrandissement de l'école en 2011 en **associant l'ancien et le moderne, la simplicité et le fonctionnel, de lier et d'orienter l'école vers notre petit bourg et de sécuriser l'ensemble, et le tout bien sûr à moindre frais et le plus rapidement possible !**



Les travaux ont débuté fin août 2021, et malgré les délais de livraisons de matériaux, la réception des travaux a pu se faire fin juin 2022 comme prévue, à l'exception des espaces verts réalisés seulement cet hiver.

La rentrée s'est effectuée dans ce nouveau concept qui accueille les enfants dès 7h15 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.



L'école est un lieu de rencontre des parents, et participe ainsi à l'animation du village. Cette réalisation y participe et témoigne, s'il en était nécessaire, aux parents du RPI, **notre engagement fort** de la municipalité au service des parents pour le bien-être des enfants.



Malgré les prix des matériaux, notre budget prévisionnel a été respecté. Ces travaux (études et terrains inclus) s'élèvent à **447 729 € HT** et sont financés à hauteur de **72,40%** par des subventions (État, Région, Département, CAF). **Que tous soient vivement remerciés.**

INAUGURATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est bien loin le temps des 2 écoles à Quantilly : les garçons Route de Saint-Martin et les filles Route de Saint-Palais ... !

En 1998 la création du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec la commune de Saint-Palais, a permis de conserver nos 2 écoles malgré la baisse de la démographie.



Saint-Palais accueille les enfants de la maternelle au CP, et Quantilly prend le relais avec les classes de CE et CM jusqu'à l'entrée en 6e au collège d'Henrichemont.

RETOUR SUR LA GENÈSE DU PROJET

2008

Il n'était plus possible au 21ème siècle, à l'ère de l'école numérique, de maintenir 2 classes isolées, sur 2 axes routiers différents, avec des « va et vient » permanents entre ces classes pour profiter des services de restauration ou d'accueil périscolaire.

Depuis, la démographie de Quantilly augmente régulièrement, mais surtout la population se rajeunie, les parents travaillent et donc confient leurs enfants à la garderie soit le matin, ou le soir, soit même les deux. Donc nous avons été contraints dès 2018 de réutiliser une partie de la cantine en salle de garderie, et faire 2 services pour les repas.

Au regard des naissances sur notre RPI, nous ne pouvions continuer ainsi. À la fin du précédent mandat, en 2019, l'idée avait germée : **Construire un véritable accueil périscolaire.**

2011

Ce projet a germé et en 2011 c'était une réalité : la construction d'une classe nouvelle a permis de regrouper sur le même site l'unique école de Quantilly. Nos partenaires financiers n'avaient pas tous été facile à convaincre ... !!

2018

2020

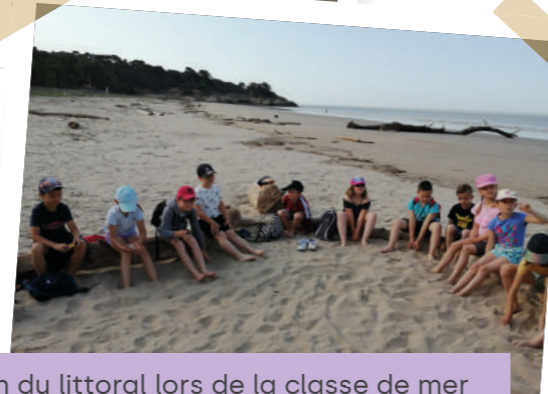
2021-2022

2018

NOTRE ÉCOLE

L'école de Quantilly appartient au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Quantilly – Saint-Palais. Nous accueillons les élèves du CE1 au CM2. Il s'agit d'une petite école à **taille humaine** où **chacun à sa place**, où **chacun peut s'épanouir**. L'année scolaire est ponctuée par différents projets qu'ils soient artistiques ou citoyens.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ÉCO-CITOYENNES



Sensibilisation à la préservation du littoral lors de la classe de mer à Meschers-sur-Gironde en mai 2022 (Visite du Parc de l'Estuaire, land art, ateliers)



Visite d'une exposition avec des ateliers sur la biodiversité à Menetou-Salon (septembre 2022)



Visite aux Moulins de Graçay, sur la thématique de la biodiversité dans un marais. (novembre 2022)

Chorale de l'école

Cette année, l'école participera pour la 1ère fois aux Écoles qui chantent. Les élèves seront dirigés par Mme Derrien. La chorale fera une représentation, avec les élèves de Saint-Palais, le **vendredi 16 juin**.

Ouverture culturelle

La classe des CE quant à elle participera à un **cycle poterie** avec le Centre Céramique de la Borne.

Ouverture sur le monde de demain

La classe des CM a été retenue comme classe expérimentale en lien avec le numérique. Pendant **trois années**, les élèves **découvriront l'art avec des tablettes graphiques**.

primOT

PRIMOT : (PRIMAIRE ORLÉANS TOURS)

Faciliter la communication entre parents et enseignants

Le RPI Quantilly Saint-Palais utilise depuis la rentrée 2022 un espace numérique de travail pour les écoles nommé PrimOT, financé par les 2 communes, et porté par l'académie Orléans tours.

Cet outil numérique est accessible par internet, en se connectant depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile. Ce nouveau service permet aux familles de **suivre la vie de l'école**, **l'activité de leurs enfants** et de **communiquer avec les enseignants**. Il donne aussi la possibilité aux communes de **communiquer des informations à destination des parents sur la cantine ou l'accueil périscolaire**.

Tous les projets sont possibles grâce au **soutien des Municipalités**, mais également de **l'association Tous pour l'École**.

GESTIONS DES EAUX PLUVIALES : LES BUZANÇAIS

Notre projet avance pour gérer au mieux les eaux pluviales dans le hameau des Buzançais. Le bureau d'études ICA a été mandaté pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cet important chantier.

2023

- Présenter à l'ensemble des riverains, propriétaires et locataires, les actions à entreprendre lors d'une réunion publique au 1er trimestre 2023.
- Solutionner le devenir de la parcelle « bien sans maître » au milieu du hameau
- Validation technique du projet « loi sur l'eau ».
- Bornage du parcellaire public : recalculer les limites de propriétés de l'ensemble du projet.
- Étude enfouissement réseau électrique, télécom, fibre
- Étude renouvellement réseau d'eau potable

2024

- Demande de subventions pour l'ensemble des travaux
- Lancement marché de travaux réseau d'eau pluvial et réaménagement
- Attribution du Marché
- Travaux

TRAVAUX 2023

TRAVAUX DE VOIRIE

Une étude de l'état de la voirie communale a été confiée à un bureau d'études afin d'obtenir un plan pluriannuel de maintenance et d'investissement. Seront planifiées **en premier les 2 routes desservant le hameau des Rousseaux ainsi que celui des Marchands, puis la première partie de la route de la Rabelette**. Les demandes de financement sont en cours auprès de l'État via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental) sachant que les premières estimations avoisinent les **175 000€ HT pour l'ensemble**.

ACHAT DE MATÉRIEL

En parallèle l'épaveuse, très sollicitée pour l'entretien des **18 km de voiries et 85 km de chemins** sera remplacée en 2023. Aussi la surface de tonte a augmenté par l'acquisition de l'espace de l'accueil périscolaire et de la nouvelle surface vers le centre socioculturel, **il faudra prévoir un matériel plus performant et un tracteur tondeuse sera aussi à acquérir en 2023**.

AMÉNAGEMENT DU CITY STADE

En 2023, une étude sur l'aménagement de l'acheminement vers le city stade et sur les activités pouvant y être installées est à prévoir ainsi que les recherches de financement.



L'ÉLAGAGE

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que la sécurité du réseau public d'électricité, ENEDIS réalise des travaux d'entretien de la végétation à proximité des ouvrages électriques.

Comment se partagent les responsabilités pour l'élagage ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201),
- les arbres plantés en domaine privé après l'installation de la ligne électrique.

Dans ces cas : l'élagage doit être réalisé **par le propriétaire** après envoi d'une DT-DICT (cf. fiche DT-DICT) à ENEDIS et **après réception** d'informations sur **les mesures de sécurité** de la part d'ENEDIS. La prise en charge des coûts de travaux revient au propriétaire.

L'élagage est à la charge d'ENEDIS dans tous les autres cas. Chaque propriétaire en est informé au préalable et la prise en charge financière revient à ENEDIS.

A noter : Les fruits de coupe appartiennent au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont pas évacués par ENEDIS ou l'entreprise prestataire suite à l'élagage.

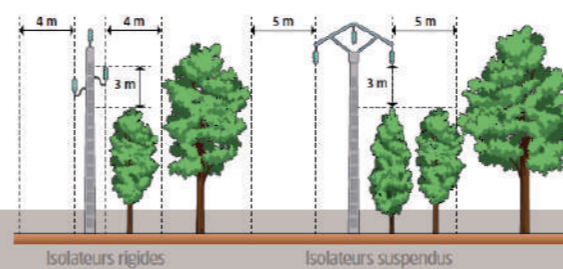
Consignes de sécurité :

- informer ENEDIS de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique,
- ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique,
- veiller à entretenir régulièrement sa végétation.



Le propriétaire privé a l'obligation de laisser l'accès à la zone d'élagage.

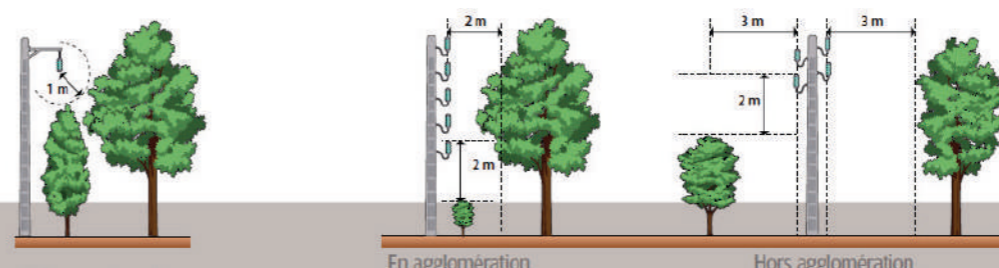
Quelles sont les distances réglementaires à la construction des lignes électriques ?



Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

ENEDIS demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)

Lignes basse tension (BT)

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de **garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens** contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, **la qualité de la distribution de l'énergie électrique** à ses clients.

La société NAJHI a été mandatée pour réaliser ces travaux sur le réseau Basse Tension (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir.

Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles privées.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Basse Tension 230/400V (BT). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau.

TRAITEMENT DES BRANCHES COUPÉES

1er cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public : Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

2ème cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé : Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

3ème cas : la végétation est en domaine public : Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

J'agis pour ma santé et mon environnement

Source : www.ecologie.gouv.fr



J'AÈRE MON DOMICILE CHAQUE JOUR

Chaque jour, pensez à aérer au moins 10 minutes votre logement. **Limitez l'usage de parfums d'ambiance, d'encens et autres bougies** qui diffusent certains polluants.

JE VEILLE À L'USAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Depuis janvier 2019, l'achat, l'usage et le stockage de pesticides chimiques pour jardiner ou désherber sont interdits. Cependant, ils sont encore présents dans de nombreux produits du quotidien (ex : raticide, insecticide, produits pour éliminer les mousses...). **Limitez au maximum leur utilisation.**

JE PRIVILÉGIE L'ALIMENTATION « FAITS MAISON »

Les aliments « faits maison » contiennent moins de substances chimiques et permettent de doser les apports en glucides, en sel, en lipides....

JE RÉPARE MES OBJETS AUTANT QUE POSSIBLE

Pour devenir un pro de la réparation et apprendre à réparer soi-même, rendez-vous sur le site longuevieauxobjets.gouv.fr. Attention néanmoins à bien respecter les règles élémentaires de prudence en bricolant pour éviter un accident domestique.

JE RÉDUIS MA CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

- Ne pas surchauffer son domicile
- Éteindre votre ordinateur et débrancher les chargeurs après usage équivaut à une économie moyenne de 80€/an
- Préférer les ampoules LED équivaut à une économie de 30€/an pour 10 ampoules
- Dégivrer le congélateur et le réfrigérateur régulièrement
- Régler son chauffe-eau entre 55°C et 60°C équivaut à 30 % de consommation en moins en moyenne qu'à 80°C.
- Laver son linge à 30°C c'est 3 fois moins d'énergie qu'à 90°C

JE PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ

en étant attentif aux bonnes pratiques (cf le site ecologie.gouv.fr)



JE PRÉSERVE LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Le saviez-vous ? 50KG de végétaux brûlés dans votre jardin équivaut à 14 000Km parcourus avec une voiture essence récente.

La loi interdit aux particuliers le brûlage à l'air libre des déchets verts et l'utilisation d'incinérateur de jardin ainsi que tout déchets ménagers et assimilés. Ces végétaux peuvent être amenés dans une des déchetterie de la communauté de communes où ils seront broyés et pourront alors être utilisé comme paillage.

COMMUNICATION

NOUVEAU

www.mairiequantilly.fr

Nous venons de créer le site internet de Quantilly.

Nous allons le compléter au fil du temps de nouvelles rubriques, et nous restons à l'écoute de vos propositions d'améliorations ou de nouveaux articles ou photographies.



Panneau Pocket

IMPORTANT

La commune de Quantilly a choisi cet application Panneau Pocket à télécharger gratuitement sur votre smartphone ou votre tablette pour communiquer rapidement avec vous (coupure d'eau, problème de voirie, d'électricité, information du quotidien communal...).

Vous pouvez également mettre dans vos favoris les communes voisines ou celles pour lesquelles vous souhaitez connaître les événements ou informations diverses.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre collectivité en 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté de votre collectivité. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".



Quantilly



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Mairie de Quantilly • 7 place de l'Église • 18110 Quantilly
☎ 02 48 50 62 09 • ✉ mairie.quantilly@wanadoo.fr